

APPCB

ASSEMBLEE PERMANENTE DES PRESIDENTS
DES CLE DE BRETAGNE

La Commission Locale de l'Eau, un outil de Gouvernance pour mettre l'eau au cœur du projet de Territoire

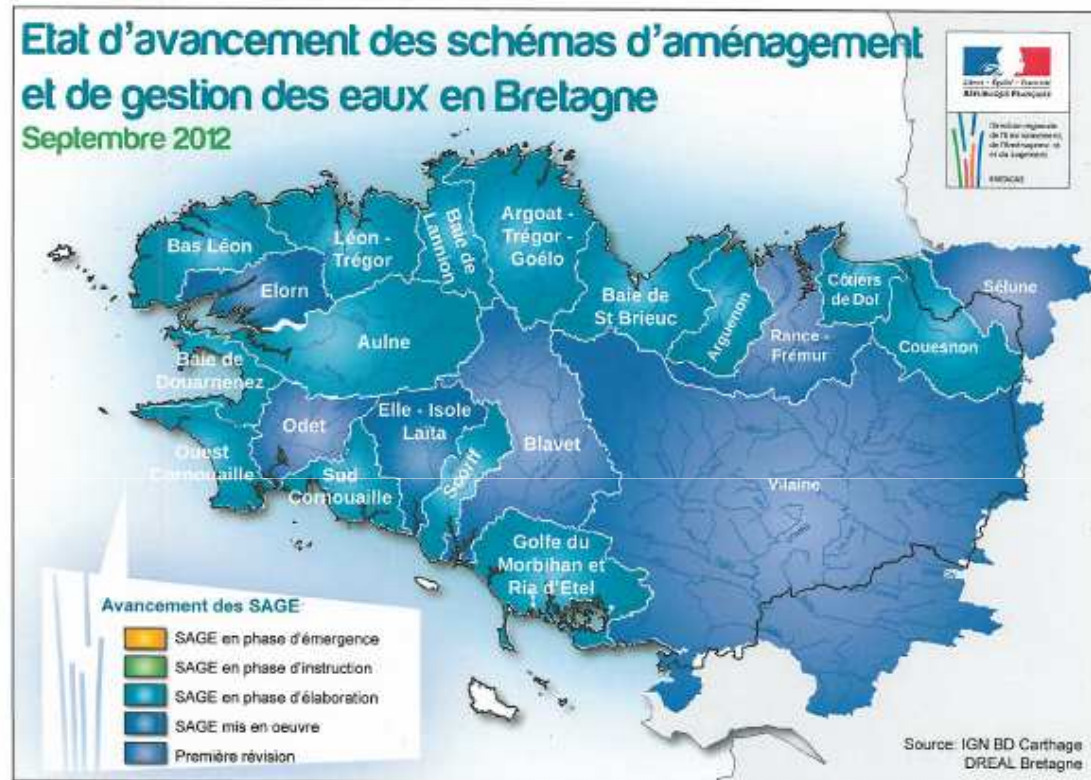
*« Qualité de l'eau en Bretagne: la Bio avec vous pour relever le défi »
Morlaix, le 30 novembre 2012*

La Bretagne entièrement couverte par des démarches SAGE :

SAGE

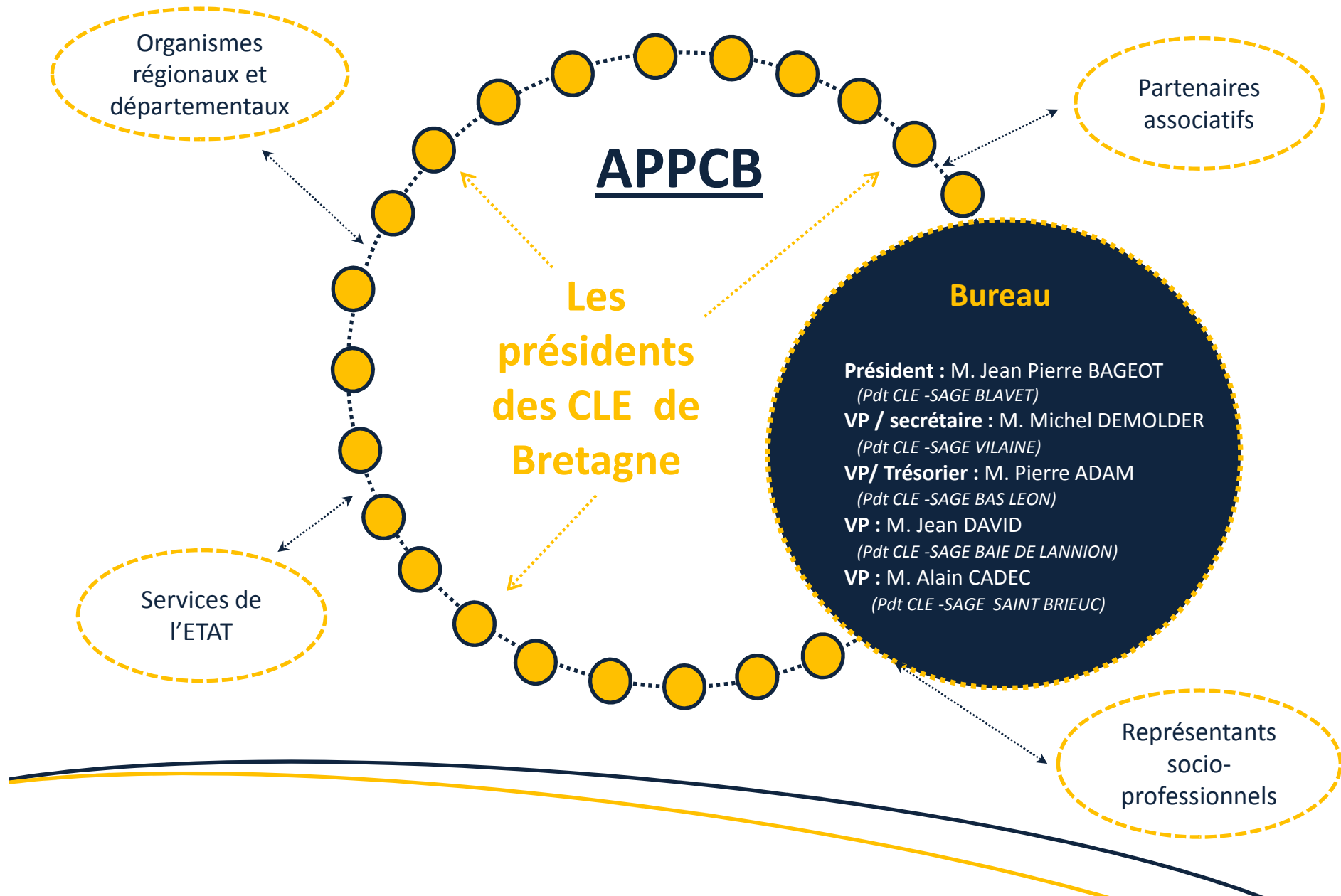
« Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » :

Document de planification de la
gestion de l'eau élaboré par les
acteurs locaux réunis au sein de la
Commission Locale de l'Eau.



Afin de créer un lieu d'échange et de concertation entre les élus et dans l'objectif de participer à la définition de la politique de l'eau en Bretagne, les présidents des CLE de Bretagne ont créé l'APPCB en juillet 2011.

Les membres de l'APPCB et ses partenaires:



Missions de l'APPCB :

1

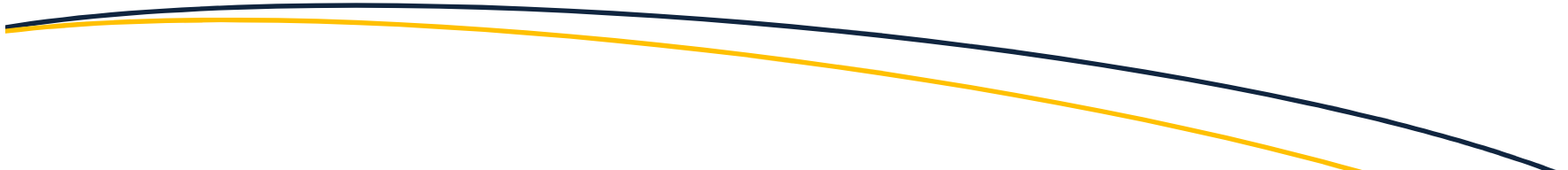
**Mutualiser les connaissances,
les outils, les informations**

2

**Favoriser l'échange d'expériences et
l'expression de positions communes**

3

**Encourager une organisation territoriale
pertinente pour la planification de l'eau avec
des responsabilités accrues des CLE**



L'agriculture biologique participe à l'amélioration de la qualité des eaux :

Notamment en favorisant

- Les rotations longues et diversifiées des cultures
- Le maintien des surfaces en herbe
- L'implantation des cultures intermédiaires
- La fertilisation par amendement sous forme organique
- Le maintien ou l'implantation de haies bocagères, bandes enherbées ou fleuries
- L'implantation de variétés végétales naturellement résistantes et adaptées au milieu

Le cahier des charges de l'agriculture biologique implique la mise en place de systèmes de production cohérents qui préservent efficacement les ressources en eau contre les nitrates et les produits phytosanitaires et qui limitent l'érosion des sols



Les Territoires ont également un rôle à jouer :

Notamment en favorisant :

- L'accès au foncier
 - ↳ Le Bail Rural Environnemental (*prévue par la loi d'Orientation Agricole de 2006*)
 - ↳ *L'appui financier à l'acquisition de parcelles en partenariat avec la SAFER*
- Privilégier les approvisionnements locaux
 - ↳ *Les démarches de circuits courts*
 - ↳ *Les repas bio en collectivités*
- Impliquer les acteurs locaux dans des projets de développement durable.
 - ↳ *L'accompagnement des projets alternatifs (ex : préservation des zones de captage d'eau)*
 - ↳ *Concilier urbanisme, foncier, et agriculture*



Evaluation technique et économique des programmes d'action :

Fondements juridiques :

Si la loi n'oblige pas les partenaires d'un SAGE à conduire une analyse économique, sa mise en œuvre est fortement recommandée par le SDAGE, notamment pour être en cohérence avec la mise en œuvre de la DCE.

Objectifs:

- Caractériser économiquement les bassins versants
- Définir des niveaux adéquats de recouvrement des coûts des services de l'eau
- Evaluer les coûts et l'efficacité des programmes de mesures

Bien que certains SAGE aient déjà fait l'effort d'intégrer une phase d'analyse économique, une telle démarche reste novatrice et sa mise en œuvre est en pleine évolution.

L'analyse économique est avant tout un outil d'aide à la décision, complémentaire aux autres outils (techniques, politiques...), sur les choix offerts aux partenaires du SAGE.

Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne

Vallée du Blavet, zone de Kermarec, BP 43

56 150 BAUD

02 97 51 09 53

appcleb@gmail.com

